



Siret : 50895986300012 APE 9499Z
Email : foyerrural47.stmaurin@gmail.com
Site web : <https://foyerruralstmaurin47.fr/>



Fiche d'inscription 2026 /2027

Nom:.....Prénoms:.....

Adresse :

Email

Téléphone:.....

Je soussigné(e)..... atteste avoir lu et accepte le règlement (au dos de la fiche).

Date et signature

Activités	Cotisation	Coût global à payer
Adhésion annuelle		20€
Yoga	120€	
Français	160€	
Anglais	-	
Randonnées	-	
Danses trad.	-	
Atelier créatif	-	
Atelier de macramé	-	
Total payé		

Tarif exceptionnel à la séance : yoga 5€ - Français 6€

Mode de règlement : ☐ Chèques ☐ Espèces

Fiche à ramener avec votre règlement le plus rapidement possible

Cadre réservé au Foyer Rural

N° Carte

Mode de paiement

Somme

➤ ADHESION au Foyer Rural :

D'un montant de 20€, elle est obligatoire pour participer aux diverses activités que propose le foyer rural. Elle est nominative et vous permet d'accéder à toutes les activités. Elle est annuelle du 01 octobre au 30 septembre.

L'adhésion inclut une garantie responsabilité civile mais n'inclut pas d'assurance individuelle accident

➤ COTISATION annuelle de 1^{er} octobre au 30 septembre en lien avec les prestations proposées.

Elle est encaissable :

- A la 1^{ère} ou 2^{ème} séance pour les anciens adhérents
- A la 2^{ème} séance pour les nouveaux adhérents

Le paiement peut être fractionné en 2 ou 3 chèques remis à l'inscription. L'adhérent devra préciser la date souhaitée de l'encaissement du 2^{ème} et 3^{ème} chèque sans dépasser 3 mois.

Cette cotisation est **non remboursable** sauf si celui-ci ne peut, pour cas de force majeure, pratiquer ou continuer à pratiquer une activité sur présentation d'un justificatif (médical ou employeur, autre...). Ce remboursement se fera au prorata du temps de pratique.

La participation « à la séance » est possible mais reste exceptionnelle et l'adhésion est due au-delà de 2 séances.

➤ CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'Inscription est acquise dès lors que les éléments suivants seront fournis :

- le règlement de l'adhésion et de la cotisation
- la présente fiche dûment remplie et signée

➤ DIVERS

- Merci de respecter les horaires des cours
- Le Foyer rural décline toute responsabilité

* en cas d'accident concernant les enfants présents aux cours d'adultes.

* en cas de vol

▪ Certaines photos prises durant les cours ou durant certaines manifestations pourront éventuellement être utilisées, uniquement dans le cadre du foyer rural pour publication sur le Bulletin Municipal, le Site internet Foyer rural ou les Journaux locaux. Sans courrier écrit de votre part, transmis aux responsables, le Foyer rural considère que vous êtes tacitement d'accord.